

PANORAMA FISCAL 2025

Organigramme (situation au 1^{er} avril 2025)

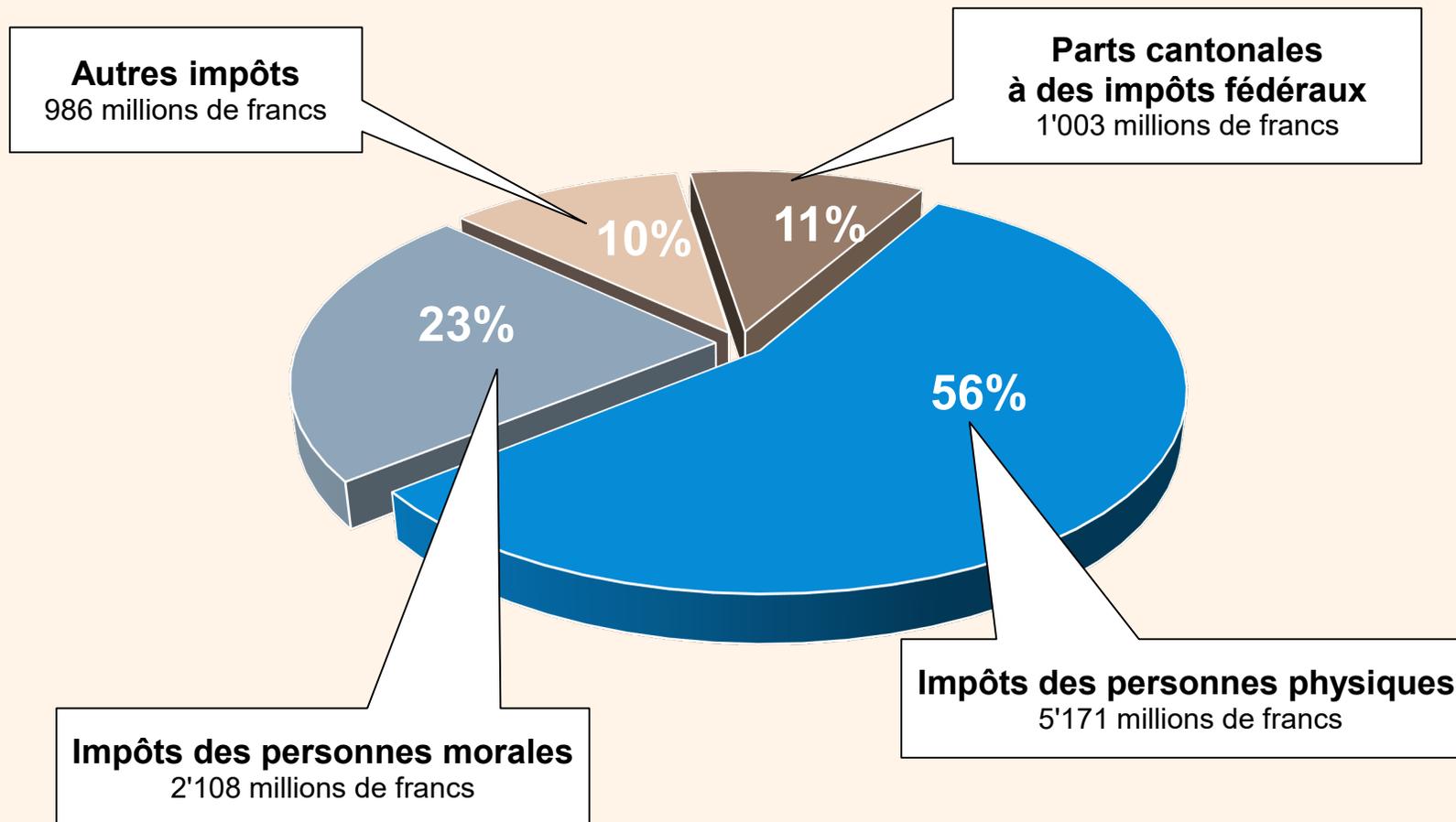


Nathalie Fontanet

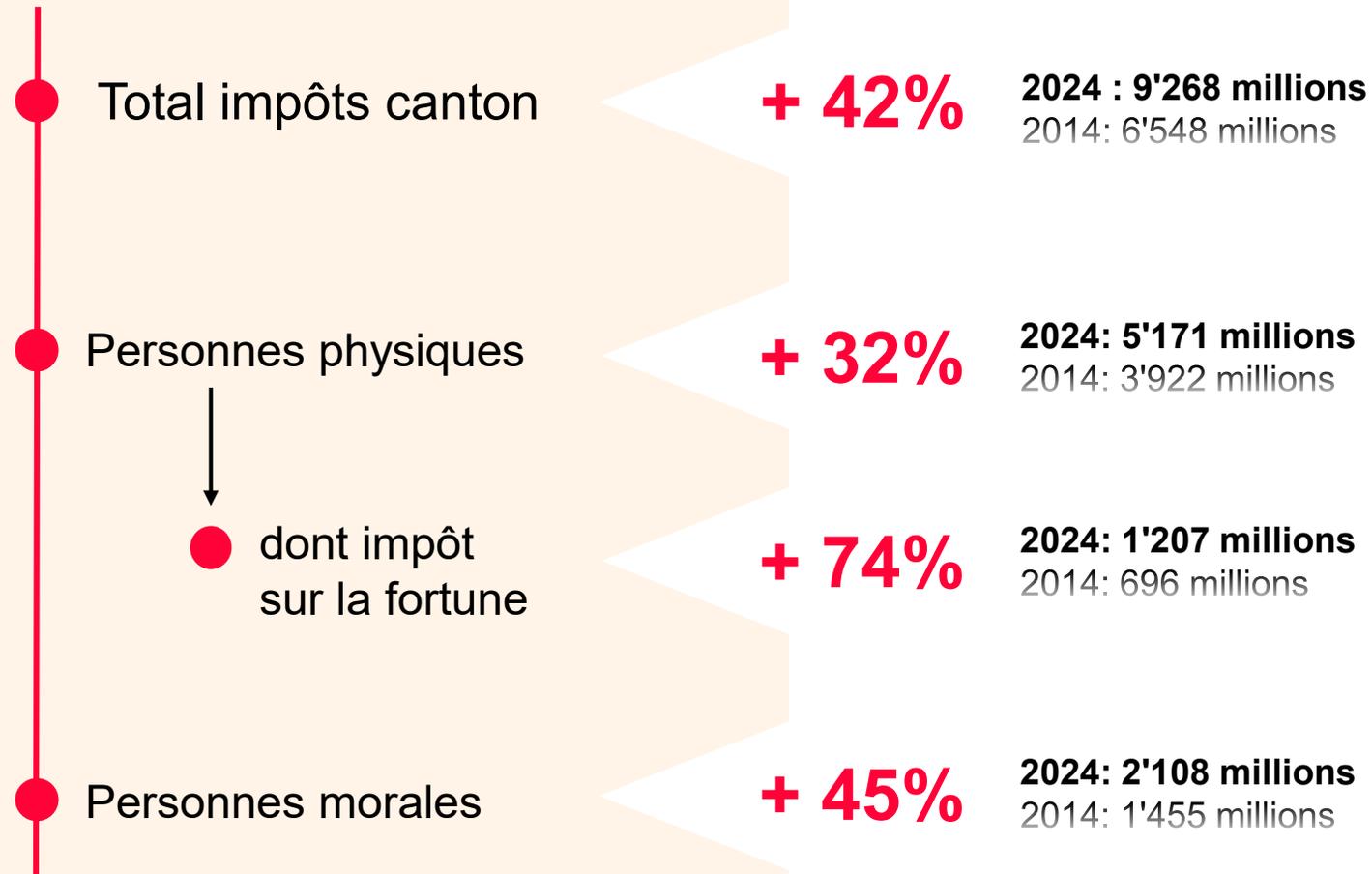
Conseillère d'État chargée du département des finances,
des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)

**PANORAMA
FISCAL 2025**

Genève, c'est 9'268 millions de revenus fiscaux



Évolution des revenus fiscaux entre 2014 et 2024

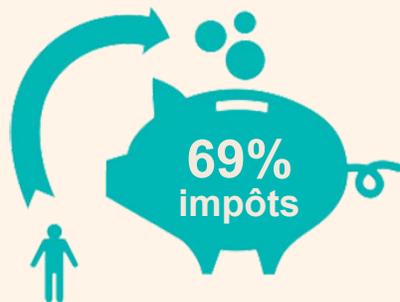


Tout repose sur une minorité de contribuables...

Personnes physiques

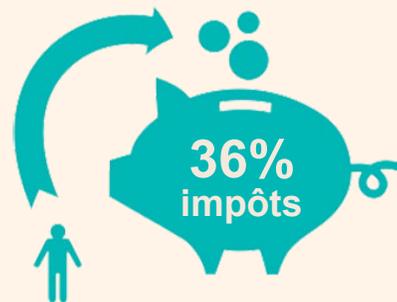


Impôt fortune



1% des contribuables

Impôt revenu



1% des contribuables

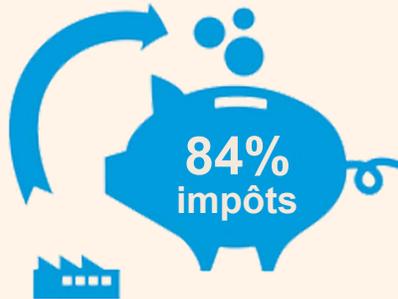


35% des contribuables
ne paient pas d'impôt sur
le revenu.

... et d'entreprises

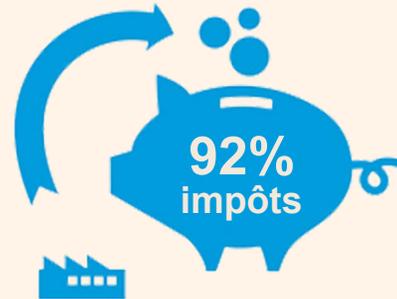
Personnes morales

Impôt capital



1% des contribuables

Impôt bénéfice



1% des contribuables



60% des contribuables
ne paient pas d'impôt sur
le revenu.

Fiscalité: les avancées de 2019 à aujourd'hui

1. **RFFA**: voté en 2019

- › Fin des statuts.
- › Passage à un taux unique de 13.99%.
- › Maintien des entreprises et des emplois.

2. **Suppression de la TPC et passage du taux de l'impôt sur le bénéfice à 14.7%**: voté en 2023

- › Favorable aux communes.
- › Mesure en lien avec BEPS.

3. **Baisse de l'impôt sur le revenu des PP**: voté en 2024

- › Baisse moyenne de 8,7% pour toutes les personnes physiques qui paient des impôts.
- › Baisse d'au moins 10% pour 55% des contribuables.

Fiscalité: les avancées de 2019 à aujourd'hui

4. LEFI: entrée en vigueur en 2025.

- › Majoration linéaire unique de 12% de la valeur fiscale des immeubles.
- › Annulation de l'adaptation subséquente de 1% max de cette valeur par le Tribunal fédéral.
- › Baisse de 15% de l'impôt sur la fortune.
- › Introduction de 2% d'IBGI pour les biens détenus depuis +25 ans.

Fiscalité: les enjeux dès 2025

1. Fiscalité de l'outil de travail: enjeu cantonal

- › Loi rejetée par le peuple en 2024.
- › Opportunité de revenir avec un autre projet?

2. IN 187 "J'y vis j'y paie!" et son contre-projet:

enjeu cantonal, votation le 18 mai 2025

- › IN 187 – UDC.
- › Contre-projet soutenu par le Conseil d'État.

3. Mise en œuvre BEPS: enjeu national et cantonal

- › Réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 en Suisse.
- › Quelles mesures pour maintenir l'attractivité?

Fiscalité: les enjeux dès 2025

4. **Suppression de la valeur locative:** enjeu fédéral

- › Session d'hiver 2024, les chambres adoptent:
 - Abolition de la valeur locative,
 - Impôt réel sur les résidences secondaires.
- › Suppression de la déduction des frais d'entretien.
- › Limitation de la déduction des intérêts passifs.

5. **IN pour l'avenir des jeunes socialistes:** enjeu fédéral

- › Imposition à 50% des successions et donations de plus de 50 millions.
- › Rejet du Conseil fédéral qui confirme qu'il n'y aura pas d'effet rétroactif.

Conclusion

Actualités AFC

Charlotte Climonet
Directrice générale de l'AFC

**PANORAMA
FISCAL 2025**

L'AFC EN CHIFFRES EN 2024

7
directions

 **616**
employés



505'000 appels
87.9% de taux de réponse



148'000 visiteurs aux guichets
7 minutes d'attente



589'000
contribuables



670'000 courriers reçus
4.9 Mio pages scannées



250'000 inscrits aux e-démarches fiscales
550'000 démarches fiscales en ligne

355'000
personnes physiques

43'000
personnes morales

191'000
imposés à la source



41 jours
en moyenne pour établir une taxation

14.6 Mia
d'impôts collectés



L'AFC EN TRANSFORMATION



DIGITALISATION



RÉORGANISATION DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE





POOL TÉLÉPHONIE

L'AFC EN TRANSFORMATION

***DES CHANGEMENTS
POSITIFS
PERCEPTIBLES?***

***RÉPONDEZ SUR SLIDO.COM
CODE: PANORAMA2025***

***WIFI: fer-guest
LOGIN: fer7 CODE: pass714***



U
N
E

A
C

**INNOVANTE
PÉDAGOGUE
PRÉVENTIVE
BIENVEILLANTE
ACCESSIBLE
EFFICACE
FLEXIBLE**

L' AFC EN TRANSFORMATION

***QUELLES VALEURS
SONT LES PLUS
REPRÉSENTÉES?***

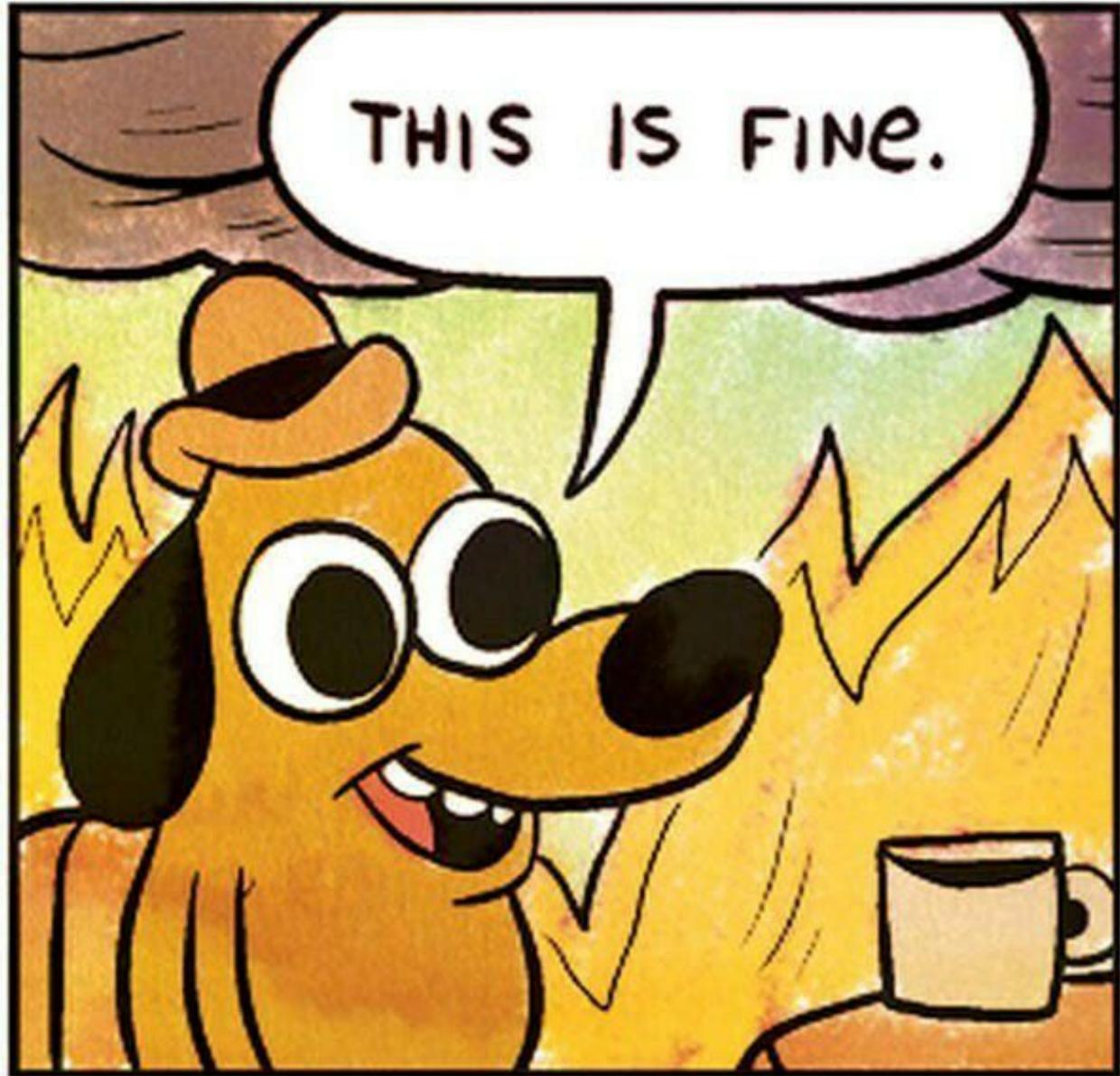
***RÉPONDEZ SUR SLIDO.COM
CODE: PANORAMA2025***

***WIFI: fer-guest
LOGIN: fer7 CODE: pass714***





TEMPS DE TRAITEMENT?



DOSSIERS EN COURS..

L' AFC EN TRANSFORMATION

**DÉLAIS DE TRAITEMENT:
AVEZ-VOUS CONSTATÉ
DES AMÉLIORATIONS?**

**RÉPONDEZ SUR SLIDO.COM
CODE: PANORAMA2025**

**WIFI: fer-guest
LOGIN: fer7 CODE: pass714**



L'AFC EN TRANSFORMATION

**SELON VOUS, QUELLES
PRESTATIONS OU QUELS
SERVICES DEVRAIENT
ÊTRE PRIORISÉS?**

**RÉPONDEZ SUR SLIDO.COM
CODE: PANORAMA2025**

**WIFI: fer-guest
LOGIN: fer7 CODE: pass714**



Actualités fiscales

Mario Ciadamidaro
Directeur général adjoint de l'AFC

**PANORAMA
FISCAL 2025**

Ordre du jour

Actualités fiscales cantonales et fédérales

- Loi sur l'imposition individuelle
- Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement
- Fiscalité des multinationales – Ordonnance sur l'imposition minimale (OIMin)
- Autres actualités fiscales cantonales

Réforme fédérale

Loi sur l'imposition individuelle

21.2.2024

Le CF adopte le message sur l'imposition individuelle
(contre-projet indirect à l'initiative pour des impôts équitables)

Grandes lignes du projet:

- Imposition individuelle à tous les niveaux (IFD / ICC)
- Revenus et valeurs patrimoniales répartis entre les époux selon les rapports de droits civils
- La déduction pour enfants applicable à l'IFD passera de 6'700 à 12'000 francs
- Les déductions concernant les enfants seront en principe réparties par moitié entre les parents
- Le barème de l'IFD sera adapté

Réforme en cours d'examen au Parlement fédéral

Réforme fédérale

Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement

Bref aperçu:

	Situation actuelle		Loi adoptée par le parlement le 20.12.2024*	
	LIFD	LHID	LIFD	LHID
Valeur locative résidence principale et secondaire	imposable		non imposable	
Frais d'entretiens	déductibles		non déductibles (sauf pour les immeubles loués)	
Investissements ECO	déductibles	déductions possibles	non déductibles	déductions possibles
Frais de démolition	déductibles	déductibles	non déductibles	déductions possibles
Frais de restauration de monuments historiques	déductibles	déductions possibles	déductibles	déductions possibles
Intérêts passifs	déductibles (max. rendements de la fortune + K50)		<ul style="list-style-type: none"> – Déduction en % de la part que représentent les immeubles en Suisse (hors ceux dont le contribuable se réserve l'usage) par rapport à l'ensemble de la fortune + – Déduction pour première acquisition à usage personnel: Max. K10 (époux) ou K5 (autres contribuables), plafond diminue de 10%/an 	

*Loi liée au projet d'introduction d'un impôt réel sur les résidences secondaires soumis au peuple

Réforme fédérale

Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement (suite)

Exemple du mécanisme probable de déductibilité des intérêts passifs:

Exemple 1	CHF	
Immeubles loués en Suisse	0	0%
Immeubles loués à l'étranger	0	
Résidence principale en Suisse*	1'250'000	
Fortune mobilière	750'000	
Fortune brute	2'000'000	100%
Dette	- 1'000'000	
Intérêts passifs (hypothèse 2.5%)	- 25'000	
Intérêts passifs déductibles: 0%	0	
<i>Intérêts pour première acquisition*</i>	0	

*Première acquisition à usage personnel en N-13

Réforme fédérale

Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement (suite)

Exemple du mécanisme probable de déductibilité des intérêts passifs:

Exemple 2	CHF	
Immeubles loués en Suisse	7'500'000	75%
Immeubles loués à l'étranger	1'000'000	
Résidence principale en Suisse*	1'250'000	
Fortune mobilière	250'000	
Fortune brute	10'000'000	100%
Dette	- 6'000'000	
Intérêts passifs (hypothèse 2.5%)	- 150'000	
Intérêts passifs déductibles: 75%	-112'500	
<i>Intérêts pour première acquisition*</i>	<i>A déterminer</i>	

*Première acquisition à usage personnel en N-2: Déduction supplémentaire pour première acquisition possible – méthode de calcul reste à définir.

Fiscalité des multinationales

Ordonnance sur l'imposition minimale (OIMin)

Mise en œuvre en Suisse

L'OIMin est entrée en vigueur au 1.1.2024

- ☑ **L'impôt complémentaire suisse (QDMTT)**
est entré en vigueur au 1.1.2024
- ☑ **L'impôt complémentaire international (IIR)**
est entré en vigueur au 1.1.2025
- ☒ **Impôt complémentaire international (UTPR)**

Enregistrement en ligne via l'application OMTax

Les entités assujetties à l'impôt complémentaire doivent s'enregistrer spontanément via l'application OMTax. Cet enregistrement est possible depuis le 1^{er} janvier 2025

Informations détaillées

<https://www.ge.ch/imposition-minimale-impot-complementaire>

Autres actualités fiscales cantonales

Déductions des frais d'entretien forfaitaires ICC relatifs aux immeubles privés

- Loi entrée en vigueur au 1.1.2024/
Information 1/2021 sur les frais d'entretien mise à jour
- 40% → **15%** si l'âge du bâtiment est inférieur à 10 ans
- 20% → **25%** si l'âge du bâtiment est supérieur à 10 ans

Déduction forfaitaire ICC de 20% des revenus nets liée à l'exercice d'une activité dépendante accessoire

- Loi entrée en vigueur au 1.1.2024
- Harmonisation avec l'IFD

Information 1/2025 (IBGI) – A/R Information 3/2017

- Changement de pratique suite à un ATF qui implique que certaines PM exonérées sont soumises à l'IBGI et non à l'impôt ordinaire sur le bénéfice

Imposition de la famille et nouveau de la déclaration fiscale

Cédric Marti – Directeur,
Direction de la taxation des personnes
physiques, des titres et de l'immobilier

**PANORAMA
FISCAL 2025**



**Améliorer la déclaration pour les contribuables
avec charge de famille**

Principes

- 1. Dessiner le parcours de l'utilisateur grâce à des questions simples**
- 2. Regrouper, enfant par enfant et par proche nécessaire, les données en lien avec, notamment**
 - la situation au 31.12
 - › Étudiant, apprenti, autre...
 - les revenus annuels
 - › Y compris contribution d'entretien
 - la fortune au 31.12
 - les assurance-maladie
 - les frais médicaux
 - la contribution d'entretien
 - › Qu'il perçoit / qu'on paie pour lui
 - le lieu d'habitation

Buts pour le contribuable

- **Simplifier la déclaration**
- **Assurer une égalité dans la qualité de la déclaration** entre les novices et les personnes aguerries en fiscalité par une approche simple
- **Ne plus laisser de déduction à l'appréciation de l'utilisateur** (zones jaunes)
- **Permettre un calcul précis** des charges et demi-charge de famille
- **Attribuer automatiquement le bon barème**, y compris le splitting partiel
- **Proposer un calcul d'impôt plus juste** (dans le cadre des infos saisies)

Buts pour l'AFC

- **Diminuer les demandes de renseignements (DDR)**
grâce à une déclaration plus détaillée
 - › p.ex. cas de nécessité de supprimer une charge de famille lors de la taxation – pas de DDR pour connaître le détail de l'assurance-maladie ou des contributions d'entretien

Nouveaux écran de saisie

Les informations saisies conditionnent

- l'ouverture des champs nécessaires au cas (enfant majeur, mineur, garde alternée, etc.)
- Certaines questions permettent d'avoir une meilleure détermination du barème et un calcul d'impôt plus juste

Pensez-vous avoir un revenu net supérieur à l'autre parent de l'enfant ?

Oui

Non

Nouveaux écran de saisie

La situation est affichée individuellement et la situation globale est récapitulée au bas de l'écran dédié

Enfant(s) à charge							
Indiquez tous les enfants dont vous assurez l'entretien, ou pour lesquels vous payez ou recevez des pensions alimentaires.							
Liste détaillée des enfants à charge							
Etat	Nom/Prénom	Date de naissance	Activité	Revenu brut	Fortune nette	Charge ICC / IFD	Barème ICC / IFD
✓	Garde Alternée	15.06.2011	Enfants avant âge scol...			0.5 / 0.5	Splitting partiel / Marié
✓	Enfant majeur Pension ...	01.12.2000	Enfants avant âge scol...			0.5 / 1.0	Sans splitting / Célibata...
✓	Concubin .	01.01.2020	Enfants avant âge scol...	5'000		0.5 / 0.5	Splitting / Marié
<input type="button" value="Insérer"/> <input type="button" value="Modifier"/> <input type="button" value="Effacer"/>							
Situation globale "Enfant(s) à charge"							
Nombre de charges ICC						1.50	
Nombre de charges IFD						2.00	
Barème ICC						Avec splitting	
Barème IFD						Marié	

Améliorer la déclaration pour les contribuables avec charge de famille

Tutoriel vidéo

Saisie dans getax.ch



www.getax.ch/support



The screenshot shows the support page for GeTax on the website <https://www.getax.ch/support/>. The page is for the Canton of Geneva (REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE). The main navigation menu includes: GE.CH, ORGANISATION, THÈMES, CHEMIN DE VIE, and FAQ. The breadcrumb trail is: Ge.ch > Thèmes > Impôts > Particuliers soumis à déclaration > GeTax. The main heading is "BIENVENUE SUR GETAX.CH". The main text states: "GeTax est une application permettant la saisie sur ordinateur de la déclaration d'impôt des « personnes physiques » du canton de Genève." Below this, a video player is embedded with the title "GeTax2024 Nouveautés Les charges de familles Janvier 2025". The video description reads: "GeTax2024 et la déclaration en ligne 2024, permettant de remplir la déclaration concernant les revenus et la fortune au 31.12.2024 sont disponibles. Les déclarations 2024 sont comme les années précédentes expédiées courant janvier. Cette année, une modification importante concernant les charges de famille. Nous vous invitons à visualiser la vidéo qui vous résume ces changements en 3 minutes." The page also features several sidebars with links to various resources:

- GeTax**
 - Accueil
 - Vue d'ensemble
 - Actualités
- GeTax logiciel**
 - Télécharger
 - Installer
 - Archives
 - Déposer - Téléverser
- Déclaration en ligne**
 - Présentation
 - FAQ Déclaration en ligne
- Foire aux questions**
 - FAQ saisie
- Documentations**
 - Guides GeTax
- Pratique**
 - Demander un délai
 - Demander une modification d'acomptes
 - Consulter les barèmes
 - Formulaires utiles
 - Guide métiers
- Liens associés**
 - Impôts
 - ISEL - Impôts source en ligne
 - GeTaxPM
- Contact**
 - Administration Fiscale Cantonale
 - Téléphone(s) et horaires
 - Nous écrire

Additional links at the bottom include "Déclarer en ligne pour 2024 Tout savoir !" and "Télécharger GeTax2024 Plus de détails".

L' AFC EN TRANSFORMATION

**QUE PENSEZ-VOUS
DE CES NOUVELLES
FONCTIONNALITÉS?**

**RÉPONDEZ SUR SLIDO.COM
CODE: PANORAMA2025**

**WIFI: fer-guest
LOGIN: fer7 CODE: pass714**





Et le futur?

Future déclaration en ligne

- Ergonomie attractive
- Déterminer des parcours en fonction des besoins de l'utilisateur
- Usage multi-plateforme
 - › Ordinateur, tablette, smartphone
- Gestion performante des justificatifs
 - › Scannage, lecture et interprétation des données pour compléter la déclaration
- Reprise des données et pré-remplissage
- Déports de contrôles internes vers la déclaration

Let's get an idea of your financial picture

Select anything that applied in 2018.

 Had a job (W-2)	 Donations to charity	 Bank account interest (1099-INT)	 College expenses/tuition (1098-T)	 Paid student loan interest (1098-E)
 Job expenses for W-2 income	 Received dividends (1099-DIV)	 Retirement plan withdrawal (1099-R)	 Self-employed (1099-MISC, expenses)	 I sold or traded Cryptocurrency
 Vehicle registration fees	 Social Security benefits (SSA-1099)	 Sold stocks or investments (1099-B)	 Child-care expenses	 Traditional/Roth IRA contribution
 Medical expenses	 Health savings account	 Owned rental property	 Owned a business	 Unemployment benefits (1099-G)
 Gambling winnings	 Received alimony			

If you don't see what you're looking for, we'll cover more situations later.

Ateliers participatifs

Future déclaration en ligne

- Appel à volontaires via la newsletter AFC
- 700 personnes inscrites
 - › env. 150 personnes invitées en fonction de leurs caractéristiques (âge, type de patrimoine, type d'activité, etc.)
 - › 20-25 personnes par ateliers d'une durée 2 heures
 - › en 3 petits groupes
- 2 ateliers avec les professionnels
- 5 ateliers avec les usagers
- D'autres ateliers auront lieu
 - › au stade des maquettes
 - › au stade des prototypes fonctionnels



Nouvel espace fiscal des e-démarches

Romain Pichardie – Contrôleur fiscal,
Direction du contrôle

**PANORAMA
FISCAL 2025**

Améliorer la gestion des mandats en ligne

Parmi les ambitions de la VISION AFC 2026:

- Une administration plus accessible

Un des projets de la VISION:

- Le mandataire peut **gérer facilement son portefeuille de clients en ligne**, depuis un espace intuitif et ergonomique, répondant à ses besoins



Nouvel espace fiscal des e-démarches

Depuis mars 2025

- Nouvelle page **Accueil** des contribuables
- Nouvelle page **Mes courriers reçus**
- Nouvelle page **Mes comptes et paiements**

Mon espace fiscal



🏠 Accueil

✉ Mes courriers reçus

📁 Mes comptes et paiements

🔍 e-démarches fiscales

🗨 Nous contacter

🔗 Aide



👁 Mes autres espaces

🏠 Mon espace e-démarches > Mon espace fiscal

Bienvenue Jules !

Bienvenue dans votre nouvel espace "e-démarches fiscales"

Découvrez toutes les nouveautés à travers nos [FAQ et vidéos](#) 📄

Recevez vos courriers fiscaux au plus vite, même en déplacement

Vous recevrez une notification par mail-sms et retrouverez vos courriers dans votre espace fiscal

Activer la e-Correspondance

Mes notifications

✉ 6 courriers non lus →

💬 0 message non lu →

Mes tâches en attente

⚠ Payer des montants dus

[Voir mes comptes](#) →

⚠ Compléter 1 déclaration

[Voir moins](#) ^

Déclaration d'impôt personne physique 2024

Concerné : 640.77.3560-1

Code déclaration : 16365338 XUZ

[Demander un délai](#)

[Gérer ma déclaration](#)

🕒 **Echéance au 31 mars 2025**

[Voir le courrier](#) →

Mon espace fiscal[Accueil](#)[Mes courriers reçus](#)[Mes comptes et paiements](#)[e-démarches fiscales](#)[Nous contacter](#)[Aide](#)[Mes autres espaces](#)[Mon espace e-démarches](#) > [Mon espace fiscal](#) > [Mes courriers reçus](#)

Mes courriers reçus

Tout savoir sur ce nouvel écran "Mes courriers reçus" ?Découvrez les nouveautés à travers nos [FAQ](#) et [vidéos](#) **Vous avez 6 courriers non lus****Année fiscale**[Plus de filtres](#) **19.03.2025 - RAPPEL - Demande de renseignement (2024)** [Détails](#)[Lettre d'accompagnement rappel demande de renseignement \(PDF\)](#) Réf: AJM376XUV [Détails](#)[Rappel recommandé de demande de renseignement \(PDF\)](#) Réf: AJM376XVN [Détails](#) **06.03.2025 - Demande de renseignement (2024)** [Détails](#)[Lettre d'accompagnement demande de renseignement \(PDF\)](#) Réf: AJM341YQK [Détails](#)[Demande de renseignement \(PDF\)](#) Réf: AJM341YRI [Détails](#) **28.02.2025 - Notification - Impôts personnes physiques (2023)** [Détails](#)[Porte-adresse \(PDF\)](#) Réf: AJM254NGN [Détails](#)

Mon espace fiscal



 Accueil

 Mes courriers reçus

 Mes comptes et paiements

 e-démarches fiscales

 Nous contacter

 Aide



 Mes autres espaces

 [Mon espace e-démarches](#) > [Mon espace fiscal](#) > [Mes comptes et paiements](#)

Mes comptes et paiements



Il vous reste des montants à payer.

Voir le détail des comptes par année fiscale ci-dessous.

Tout savoir sur ce nouvel écran "Mes comptes et paiements" ?

Découvrez les nouveautés à travers nos [FAQ](#) et [vidéos](#)

Détails des comptes par année fiscale

Reste à payer



2024



Impôt Fédéral Direct (IFD)

Dossier fiscal: Contribuable

Total à payer: **30'230.00 fr.**



2023



Impôts Cantonaux et Communaux (ICC)

Dossier fiscal: Contribuable

Total à payer: **20'452.90 fr.**



Impôt Fédéral Direct (IFD)

Dossier fiscal: Contribuable

Total à payer: **32'573.30 fr.**



[Accueil](#)[Mes courriers reçus](#)[Mes comptes et paiements](#)[e-démarches fiscales](#)[Nous contacter](#)[Aide](#)[Mes autres espaces](#)

Compte "Impôt Fédéral Direct 2024"



Il vous reste à payer **CHF 30'230.00** sur ce compte.

L'intérêt moratoire demeure réservé.

Vous avez la possibilité de [payer en plusieurs fois](#) selon certaines conditions.

[Voir le détail →](#)

Informations générales du compte

Contribuable(s)

Monsieur DEMO JULES

Année fiscale

2024

Type d'impôt

Impôt Fédéral Direct (IFD)

N° dossier fiscal

IPP / 640.77.3560-IBO-1 / 2024

N° compte

R12.091.492 / IFD / 2024 / 1

Vous désirez faire un paiement

Utilisez eBill pour recevoir et payer vos factures d'impôts directement depuis votre e-banking : [en savoir plus](#)

Payer via votre banque en ligne

Ces références bancaires sont valables uniquement pour ce compte "Impôt fédéral direct 2024".

Elles vous permettent de payer le montant que vous désirez.

Utiliser le QR-code

Option 1: Scannez le QR-code depuis votre application mobile e-banking:



Ou saisir les éléments dans votre e-banking

IBAN

CH21 3078 8000 0500 2529 4

[Copier le QR IBAN](#)

Compte / Payable à

État de Genève

Contributions publiques

Rue du Stand 26

1211 Genève 3

La ligne de référence de la **QR-Facture** ci-dessous est indispensable si vous désirez faire un versement sur ce compte:

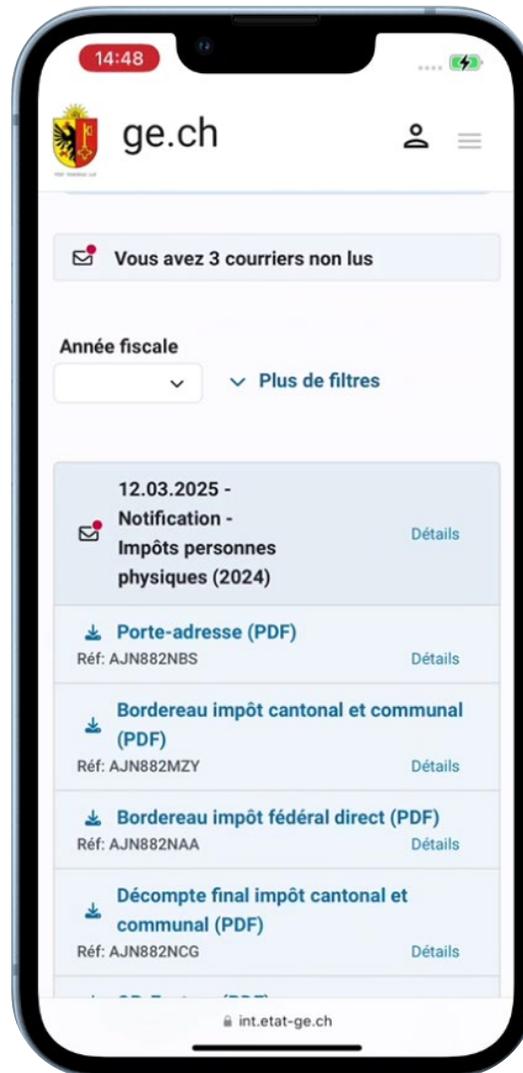
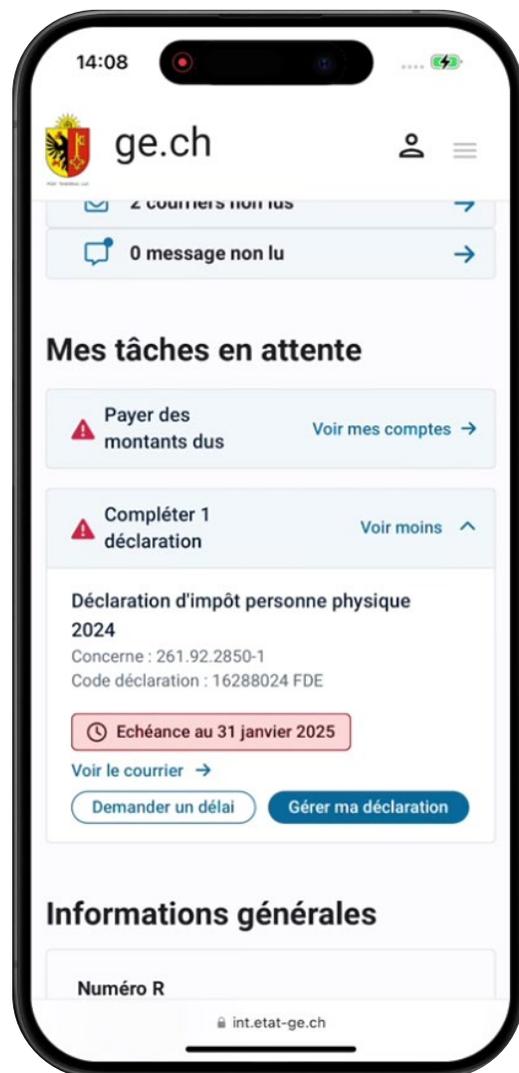
Référence de la QR-facture

[Copier la référence](#)

Nouvel espace fiscal des e-démarches

Nouvelles pages e-démarches

Format smartphone



La feuille de route

Améliorer la gestion des mandats en ligne pour les mandataires

Phase 1

- Les mandataires ont accès aux nouvelles pages des contribuables
 - › Accueil, Mes courriers reçus, Mes comptes et paiements
- Les nouvelles pages e-démarches sont disponibles pour les personnes morales
 - › Accueil, Mes courriers reçus, Mes comptes et paiements
- Nouvelle plateforme d'octroi des droits d'accès "PM Manager" pour les mandataires

Phase 2

- Rénovation de la prestation "demande de renseignements"
 - › Nouveau format, demande de délai en ligne, possibilité de compléter les réponses après dépôt
- Réclamations déposées directement dans les e-démarches avec accusé de dépôt

Tableau de bord des mandataires

- Poursuite des échanges avec les mandataires afin de déterminer leurs besoins
- Développement d'une plateforme permettant la gestion des mandats en ligne

L' AFC EN TRANSFORMATION

***QUE PENSEZ-VOUS
DE CES NOUVEAUX
ÉCRANS?***

***RÉPONDEZ SUR SLIDO.COM
CODE: PANORAMA2025***

***WIFI: fer-guest
LOGIN: fer7 CODE: pass714***



Revue de jurisprudence

Corinne Brasey Schweizer
Directrice des affaires juridiques

**PANORAMA
FISCAL 2025**

Fiscalité des personnes physiques

ATA/76/2024

du 23 janvier 2024

Charge de famille

- Application stricte du principe de la légalité
- Pas de possibilité d'admettre une charge de famille pour l'enfant du concubin

TF 9C_420/2023

du 19 novembre 2024

Fiducie

- Notice AFC-CH "Rapports fiduciaires" : conditions listées
 - Fardeau de la preuve au contribuable
 - Formalisation nécessaire même entre personnes de confiance
-

Fiscalité de l'immobilier

ATA/774/2024

du 25 juin 2024

Frais d'entretien pour un appartement en SIAL

- Pas de droit réel sur l'immeuble pour l'actionnaire-locataire
- Déduction des frais d'entretien d'immeuble prévue uniquement pour les propriétaires d'immeubles privés
- Pas de déduction des frais de travaux réalisés dans l'appartement loué en qualité d'actionnaire-locataire d'une SIAL

TF 9C_305/2023

du 10 octobre 2024

destiné à la publication

Droit d'habitation

- Imposable dans la fortune du propriétaire
 - Pas d'application par analogie des règles de l'usufruit
 - Modification de pratique
-

Impôt à la source

ATA/549/2023

du 30 avril 2024

Nouveau droit de l'IS: prise en compte d'une charge de famille

- Délai au 31 mars de l'année suivant la période fiscale
- Le délai de 5 ans de l'ancien droit n'est plus applicable dans ce cas
- La notion d' "étendue de l'assujettissement" (137 LIFD – 38F LPFisc) englobe désormais le montant de la retenue à la source et le barème appliqué

JTAPI/901/2024

du 9 septembre 2024

Demande de rectification

- Ne pas être en possession du formulaire de demande de rectification ≠ motif de restitution du délai impératif au 31 mars de l'année suivant la période fiscale

Fiscalité des personnes morales et des entreprises

TF 9C_393/2023

du 10 juin 2024

publié ATF 150 II 478

Gains résultant de l'aliénation d'immeubles par une IPP

- Pas de marge de manœuvre LHID
- Imposition des gains immobiliers sur la base des art. 80ss LCP
- Modification de pratique

TF 9C_192/2024

du 3 juillet 2024

Provision pour vacances non prises

- = Réserve latente indue du point de vue fiscal
 - Contraire au principe de périodicité
-

Rappel d'impôt et soustraction

TF 9C_762/2023
du 26 juin 2024

Prise en compte des cotisations AVS en cas de chiffre d'affaires non déclaré, comptabilité selon encaissement/décaissement

- Procédure en rappel d'impôt et soustraction = contexte particulier
- L'AFC doit calculer d'office le montant des cotisations AVS vraisemblablement dû
- Modification de pratique

TF 9C_171/2024
du 8 novembre 2024

Fixation de l'amende et portée d'un ruling fiscal

- Possibilité de fixer l'amende en tenant compte d'une infraction commise durant une période fiscale pour laquelle l'amende est prescrite
- Portée obligatoire du ruling fiscal

TF 9C_435/2024
du 2 décembre 2024

Collaboration du contribuable indépendant

- L'AFC est fondée à estimer le chiffre d'affaires en l'absence de comptabilité
- L'exercice d'une activité soumise au secret professionnel ne dispense pas de fournir les documents requis en annexe à la déclaration d'impôt

Procédure

TF 9C_478/2024

du 16 octobre 2024

Notification d'un envoi recommandé

- La prolongation du délai de retrait des envois recommandés auprès de la Poste ne modifie pas la fiction de notification après 7 jours

TF 9C_651/2024

du 17 décembre 2024

Notification par voie édictale

- Possibilité de notifier par voie édictale en l'absence de domicile de notification en Suisse ou d'un représentant en Suisse
 - Notification le jour de la publication par voie édictale
 - La notification par voie édictale d'une amende ne viole pas l'art. 6 CEDH
-

VOTRE AVIS COMPTE!

***PARTICIPEZ
AU SONDAGE
SUR SLIDO.COM***

CODE: PANORAMA2025

***WIFI: fer-guest
LOGIN: fer7 CODE: pass714***



***POSEZ VOS
QUESTIONS
SUR SLIDO.COM***

CODE: PANORAMA2025

***WIFI: fer-guest
LOGIN: fer7 CODE: pass714***



MERCI !